Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601360-20251215-D2025_05_07-DE

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT
DE VANNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

Membres en exercice : 11
Membres présents : 7
Votants : 7

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Laurence OLIVIER, Gaël HUGOT, Bertrand MERLET, Yolande CHEVAL, Yves ORHAN (arrivée 20h03), Guénaëlle HARDAT, Amélie JAN.

EXCUSÉ(E)S : Séverine LELIEVRE, Damien JAGOURY.

ABSENT(E)S : Francky ESCHMANN

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
M Bertrand MERLET a été nommée secrétaire de séance.
Mme Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.
La séance a été publique.
Ouverture de la séance : 19h30

➢ CONVENTIONS DE PRESTATION ACTIVITES DANS ET AUTOUR DES ARBRES D2025-05-07

- Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles relatifs aux compétences communales en matière de gestion des espaces publics, du tourisme et des loisirs ;
- Vu la volonté de la commune de Monteneuf de développer une l'offre d'activité diverses et variées sur son territoire ;
- Vu la proposition de partenariat de la société « la cime des arbres » relative à l'organisation d'activités dans et autour des arbres ;
- Vu la convention de prestation de services présentée par la société « la cime des arbres », détaillant les conditions de mise en œuvre des activités, la gratuité, les lieux (les carrières Bouin, parking du chaperon rouge, camping et étang de la Noë) , les engagements et les modalités d'intervention ;

Considérant que la société « la cime des arbres » dispose de l'expertise et des ressources nécessaires pour assurer les activités proposées ;

Approbation de la délibération D2025-05-07 du 15/12/2025 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder, à l'unanimité, les conventions de prestation de services entre la commune de Monteneuf et la société « la cime des arbres » pour des activités dans et autour des arbres sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions avec la société « la cime des arbres » et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Affiché en Mairie le :
Transmis en Préfecture le :
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 15/12/2025
Le Maire, Yann YHUEL

MAIRIE DE MONTENEUF 56 Morbihan

Secrétaire de séance
Bertrand MERLET

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.